

Une couche pour limiter la pause-toilettes ?



La seule pause qui ne puisse être encadrée, c'est la pause pipi. « On considère dans ce cas que c'est un besoin naturel qui n'a pas à être chronométré. Mais si une secrétaire devait s'absenter toutes les 15 minutes aux toilettes sans raison médicale particulière, cela pourrait être considéré comme étant abusif », précise l'avocat. Au Honduras, un employeur devait cependant trouver cette pause bien chère, obligeant ses salariés à porter des couches durant leur service pour ne pas nuire à leur productivité. « En France, on ne verrait jamais ce genre de choses. Mais encore une fois, si la pause-pipi échappe au code du Travail, elle ne doit pas pour autant porter atteinte de façon disproportionnée à l'intérêt de l'entreprise ».

Fractionnement :

Le salarié n'a pas l'obligation de prendre une seule pause de 20 minutes : il peut tout à fait fractionner cette durée (exemple : une pause de 10 minutes le matin et une pause de 10 minutes l'après-midi, ou 4 pauses de 5 minutes pour fumer des cigarettes).

Quant aux pauses café, c'est une simple tolérance de l'employeur qui pourrait s'y opposer. La loi permet cependant d'accorder un temps de pause supplémentaire précisé dans les conventions collectives des sociétés. Tant que ces moments de détente ne se substituent pas à la pause légale de 20 minutes, ils permettent aux salariés de nouer des liens souvent considérés comme utiles au bon fonctionnement des entreprises.

Notre Direction semble vouloir nous retirer le droit de pouvoir prendre un café lors de notre poste de travail, se base-t-elle sur un autre site SAFRAN ? Si oui en France ?

Pour info les standards SAFRAN en termes de conditions de travail et de dialogue social ne sont pas « chinois, mexicains ou autres pays moins disant que le nôtre »...

Nous faisons partie d'un groupe qui possède un socle social de bon niveau et ne comptons pas être les chinois du groupe, **notre Direction doit retrouver la raison et nous laisser prendre une pause-café comme dans tous les sites SAFRAN et rien de plus ni de moins !!!**

Où est le temps ou parfois un salarié apportait des croissants et les partageaient avec l'ensemble des salariés, Direction comprise ?

